



## CONGES ET OPERATION CHIRURGICALE

Par **dd1954**, le **12/08/2011** à **13:06**

Bonjour,

Je dois subir une intervention chirurgicale le 22 septembre.

Initialement j'avais prévu mes congés du 06 au 18 septembre.

Je souhaiterais déplacer mes congés du 12 au 21 septembre inclus et me faire opérer le 22 septembre. Le déplacement des congés n'est pas un pb avec mon employeur.

Par contre, ma question est la suivante :

Puis-je prendre des congés jusqu'au jour de mon opération ou est ce que je dois travailler au moins une journée (ou plus ?) entre mes congés et mon opération ?

(j'ai cherché dans le code du travail et dans ma convention collective (SYNTEC) mais je n'ai rien trouvé à ce sujet).

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **12/08/2011** à **14:27**

Bonjour,

Il existe une légende comme quoi un arrêt-maladie ne peut pas être suivi immédiatement par des congés payés ou inversement, mais je n'ai jamais trouvé de texte ou de Jurisprudence pour la rendre effective...

Donc, surtout dans ce sens, à mon avis c'est possible...

Par **dd1954**, le **12/08/2011** à **22:09**

Merci pour votre réponse